

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Arrêté du 19 mai 2010 portant création de services des impôts des particuliers dans les services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

NOR : BCRR1008442A

Le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat,
Vu le code général des impôts, notamment l'article 396 A de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 252 ;
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu le décret n° 95-866 du 2 août 1995 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des impôts ;
Vu le décret n° 95-869 du 2 août 1995 modifié fixant le statut particulier des personnels de la catégorie A du Trésor public ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 modifié portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2008-446 du 7 mai 2008 portant dispositions transitoires relatives aux conditions de mise en jeu de la responsabilité de certains comptables des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Sur le rapport du directeur général des finances publiques,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé, au sein des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, des services dénommés services des impôts des particuliers, issus d'un ou plusieurs centres des impôts et d'une ou plusieurs trésoreries, qui sont des postes comptables.

Un service des impôts des particuliers peut être associé à un service des impôts des entreprises pour former un service prenant la dénomination de service des impôts des particuliers et des entreprises, dirigé par un responsable unique.

Art. 2. – Les services des impôts des particuliers concourent à l'ensemble des missions d'assiette, de recouvrement, de contrôle et de contentieux afférentes aux impôts directs relevant du Trésor public et aux sommes de toute nature qui s'y rapportent, sans préjudice des compétences des autres services déconcentrés ou à compétence nationale de la direction générale des finances publiques en matière fiscale.

Le service des impôts des particuliers reçoit les déclarations relatives à l'impôt de solidarité sur la fortune et les paiements y afférents.

Art. 3. – Lorsque, pour la création de services mentionnés à l'article 1^{er}, l'activité de recouvrement de l'impôt d'une trésorerie est répartie entre plusieurs de ces services, les rôles d'impôts actuellement confiés au comptable du Trésor de cette trésorerie et dont la mise en recouvrement est antérieure à la date de création de ces services sont confiés au comptable désigné en annexe du présent arrêté.

Art. 4. – La liste des services des impôts des particuliers et des services des impôts des particuliers et des entreprises ainsi que leur date de création figurent en annexe du présent arrêté.

Art. 5. – Le trésorier-payeur général ou le directeur départemental des finances publiques peut déléguer sa signature à l'effet de prendre des décisions sur des demandes gracieuses portant sur des majorations de

recouvrement, des intérêts moratoires ou des frais de poursuite, au responsable d'un service des impôts des particuliers dans la limite de 50 000 euros. Ce responsable peut subdéléguer sa signature à ses collaborateurs, dans la limite de 15 000 euros s'agissant des agents de catégorie A et de 10 000 euros s'agissant des agents de catégorie B.

Art. 6. – Le classement des postes comptables créés en application de l'article 4 sera fixé par décision du directeur général des finances publiques.

Art. 7. – Le directeur général des finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 mai 2010.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des finances publiques,
P. PARINI

ANNEXES

ANNEXE 1

LISTE DES SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS (SIP)

DÉPARTEMENT	SIP CRÉÉ	STRUCTURES DONT L'ACTIVITÉ FISCALE est fusionnée	DATE DE CRÉATION
75 – Paris	SIP du 9 ^e arrondissement	CDI de Paris 9 ^e Est et CDI de Paris 9 ^e Ouest Trésorerie de Paris 9 ^e arrondissement 1 ^{re} division et trésorerie de Paris 9 ^e arrondissement 2 ^e division	21/06/2010
08 – Ardennes	SIP de Charleville-Mézières	CDI de Charleville-Mézières Trésorerie de Charleville, cours Briand	01/07/2010
12 – Aveyron	SIP de Rodez	CDI de Rodez Trésorerie de Rodez	01/07/2010
14 – Calvados	SIP de Caen Est	CDI de Caen Est Trésorerie de Caen, banlieue Ouest	01/07/2010
14 – Calvados	SIP de Caen Nord	CDI de Caen Nord Trésorerie de Caen, bassin Saint-Pierre	01/07/2010

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie de Caen, bassin Saint-Pierre et du centre des impôts de Caen Nord, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP de Caen Nord.

14 – Calvados	SIP de Caen Ouest (dont recouvrement des rôles d'impôts mentionnés à l'article 3)	CDI de Caen Ouest Trésorerie de Caen, bassin Saint-Pierre	01/07/2010
---------------	--	--	------------

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie de Caen, bassin Saint-Pierre et du centre des impôts de Caen Ouest, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP de Caen Ouest.

16 – Charente	SIP d'Angoulême ville (dont recouvrement des rôles d'impôts mentionnés à l'article 3)	CDI d'Angoulême ville Trésorerie d'Angoulême	01/07/2010
---------------	--	---	------------

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie d'Angoulême et du centre des impôts d'Angoulême ville, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP d'Angoulême ville.

16 – Charente	SIP d'Angoulême extérieur	CDI d'Angoulême extérieur Trésorerie d'Angoulême	01/07/2010
---------------	---------------------------	---	------------

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie d'Angoulême et du centre des impôts d'Angoulême extérieur, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP d'Angoulême extérieur.

24 – Dordogne	SIP de Périgueux Ouest (dont recouvrement des rôles d'impôts mentionnés à l'article 3)	CDI de Périgueux Ouest Trésorerie de Périgueux	01/07/2010
---------------	---	---	------------

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie de Périgueux et du centre des impôts de Périgueux Ouest, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP de Périgueux Ouest.

24 – Dordogne	SIP de Périgueux Est	CDI de Périgueux Est Trésorerie de Périgueux	01/07/2010
---------------	----------------------	---	------------

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie de Périgueux et du centre des impôts de Périgueux Est, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP de Périgueux Est.

25 – Doubs	SIP de Besançon Est	CDI de Besançon Est Trésorerie de Besançon	01/07/2010
25 – Doubs	SIP de Besançon Ouest	CDI de Besançon Ouest Trésorerie de Morre-Roulans	01/07/2010
26 – Drôme	SIP de Valence Nord (dont recouvrement des rôles d'impôts mentionnés à l'article 3)	CDI de Valence Nord Trésorerie de Valence	01/07/2010

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie de Valence et du centre des impôts de Valence Nord, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP de Valence Nord.

26 – Drôme	SIP de Valence Sud	CDI de Valence Sud Trésorerie de Valence	01/07/2010
------------	--------------------	---	------------

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie de Valence et du centre des impôts de Valence Sud, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP de Valence Sud.

28 – Eure-et-Loir	SIP de Dreux	CDI de Dreux Trésorerie de Dreux et pays drouais	01/07/2010
39 – Jura	SIP de Dole	CDI de Dole Trésorerie de Dole collégiale	01/07/2010
49 – Maine-et-Loire	SIP de Cholet	CDI de Cholet Nord-Ouest et CDI de Cholet Sud-Est Trésorerie de Cholet	01/07/2010
51 – Marne	SIP d'Épernay	CDI d'Épernay Trésorerie d'Épernay	01/07/2010

52 – Haute-Marne	SIP de Saint-Dizier	CDI de Saint-Dizier Trésorerie de Saint-Dizier	01/07/2010
54 – Meurthe-et-Moselle	SIP de Nancy Nord-Est (dont recouvrement des rôles d'impôts mentionnés à l'article 3)	CDI de Nancy Nord-Est Trésorerie de Nancy	01/07/2010

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie de Nancy et du centre des impôts de Nancy Nord-Est, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP de Nancy Nord-Est.

54 – Meurthe-et-Moselle	SIP de Nancy Nord-Ouest	CDI de Nancy Nord-Ouest Trésorerie de Nancy	01/07/2010
-------------------------	-------------------------	--	------------

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie de Nancy et du centre des impôts de Nancy Nord-Ouest, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP de Nancy Nord-Ouest.

54 – Meurthe-et-Moselle	SIP de Nancy Sud-Est	CDI de Nancy Sud-Est Trésorerie de Nancy	01/07/2010
-------------------------	----------------------	---	------------

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie de Nancy et du centre des impôts de Nancy Sud-Est, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP de Nancy Sud-Est.

54 – Meurthe-et-Moselle	SIP de Vandœuvre	CDI de Nancy Sud-Ouest Trésorerie de Vandœuvre-lès-Nancy	01/07/2010
56 – Morbihan	SIP de Lorient Nord (dont recouvrement des rôles d'impôts mentionnés à l'article 3)	CDI de Lorient Nord Trésorerie de Lorient	01/07/2010

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie de Lorient et du centre des impôts de Lorient Nord, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP de Lorient Nord.

56 – Morbihan	SIP de Lorient Sud	CDI de Lorient Sud Trésorerie de Lorient	01/07/2010
---------------	--------------------	---	------------

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie de Lorient et du centre des impôts de Lorient Sud, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP de Lorient Sud.

56 – Morbihan	SIP de Vannes remparts	CDI de Vannes remparts Trésorerie de Vannes-Clisson	01/07/2010
---------------	------------------------	--	------------

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie de Vannes-Clisson et du centre des impôts de Vannes remparts, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP de Vannes remparts.

56 – Morbihan	SIP de Vannes golfe (dont recouvrement des rôles d'impôts mentionnés à l'article 3)	CDI de Vannes golfe Trésorerie de Vannes-Clisson	01/07/2010
---------------	--	---	------------

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie de Vannes-Clisson et du centre des impôts de Vannes golfe, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP de Vannes golfe.

57 – Moselle	SIP de Metz Ouest (dont recouvrement des rôles d'impôts mentionnés à l'article 3)	CDI de Metz Ouest Trésorerie de Metz esplanade	01/07/2010
--------------	--	---	------------

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie de Metz esplanade et du centre des impôts de Metz Ouest, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP de Metz Ouest.

57 – Moselle	SIP de Metz Est	CDI de Metz Est Trésorerie de Metz esplanade	01/07/2010
--------------	-----------------	---	------------

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie de Metz esplanade et du centre des impôts de Metz Est, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP de Metz Est.

57 – Moselle	SIP de Metz Centre	CDI de Metz Centre Trésorerie de Metz serpenoise	01/07/2010
--------------	--------------------	---	------------

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie de Metz serpenoise et du centre des impôts de Metz Centre, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP de Metz Centre.

57 – Moselle	SIP de Metz Nord (dont recouvrement des rôles d'impôts mentionnés à l'article 3)	CDI de Metz Nord Trésorerie de Metz serpenoise	01/07/2010
--------------	---	---	------------

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie de Metz serpenoise et du centre des impôts de Metz Nord, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP de Metz Nord.

59 – Nord	SIP de Valenciennes La Rhonelle	CDI de Valenciennes La Rhonelle Trésorerie de Valenciennes	01/07/2010
59 – Nord	SIP de Valenciennes val de Scarpe	CDI de Valenciennes val de Scarpe Trésorerie d'Onnaing	01/07/2010
59 – Nord	SIP de Roubaix Nord	CDI de Roubaix Nord Trésorerie de Roubaix	01/07/2010

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie de Roubaix et du centre des impôts de Roubaix Nord, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP de Roubaix Nord.

59 – Nord	SIP de Roubaix Sud (dont recouvrement des rôles d'impôts mentionnés à l'article 3)	CDI de Roubaix Sud Trésorerie de Roubaix	01/07/2010
-----------	---	---	------------

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie de Roubaix et du centre des impôts de Roubaix Sud, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP de Roubaix Sud.

59 – Nord	SIP de Lille Nord	CDI de Lille Nord Trésorerie de Grand Lille	01/07/2010
-----------	-------------------	--	------------

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie de Grand Lille et du centre des impôts de Lille Nord, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP de Lille Nord.

59 – Nord	SIP de Grand Lille Est (dont recouvrement des rôles d'impôts mentionnés à l'article 3)	CDI de Grand Lille Est Trésorerie de Grand Lille	01/07/2010
-----------	---	---	------------

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie de Grand Lille et du centre des impôts de Grand Lille Est, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP de Grand Lille Est.

59 – Nord	SIP de Lille Ouest	CDI de Lille Ouest Trésorerie de Grand Lille	01/07/2010
-----------	--------------------	---	------------

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie de Grand Lille et du centre des impôts de Lille Ouest, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP de Lille Ouest.

59 – Nord	SIP de Lille-Haubourdin	CDI de Lille-Haubourdin Trésorerie de Grand Lille	01/07/2010
-----------	-------------------------	--	------------

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie de Grand Lille et du centre des impôts de Lille-Haubourdin, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP de Lille-Haubourdin.

60 – Oise	SIP de Creil	CDI de Creil Trésorerie de Creil	01/07/2010
60 – Oise	SIP de Compiègne	CDI de Compiègne Nord et CDI de Compiègne Sud Trésorerie de Compiègne	01/07/2010
75 – Paris	SIP du 14 ^e Alésia (dont recouvrement des rôles d'impôts mentionnés à l'article 3)	CDI du 14 ^e Alésia Trésorerie du 14 ^e arrondissement	01/07/2010

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie du 14^e arrondissement et du centre des impôts du 14^e Alésia, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP du 14^e Alésia.

75 – Paris	SIP du 14 ^e Montparnasse	CDI du 14 ^e Montparnasse Trésorerie du 14 ^e arrondissement	01/07/2010
------------	-------------------------------------	---	------------

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie du 14^e arrondissement et du centre des impôts du 14^e Montparnasse, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP du 14^e Montparnasse.

78 – Yvelines	SIP de Poissy Nord	CDI de Poissy Nord Trésorerie de Poissy	01/07/2010
---------------	--------------------	--	------------

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie de Poissy et du centre des impôts de Poissy Nord, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP de Poissy Nord.

78 – Yvelines	SIP de Poissy (dont recouvrement des rôles d'impôts mentionnés à l'article 3)	CDI de Poissy Trésorerie de Poissy	01/07/2010
---------------	--	---------------------------------------	------------

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie de Poissy et du centre des impôts de Poissy, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP de Poissy.

86 - Vienne	SIP de Châtelleraut	CDI de Châtelleraut Trésorerie de Châtelleraut	01/07/2010
86 - Vienne	SIP de Poitiers Nord	CDI de Poitiers Nord Trésorerie de Poitiers	01/07/2010
86 - Vienne	SIP de Poitiers Sud	CDI de Poitiers Sud Trésorerie de Biard	01/07/2010
90 - Territoire de Belfort	SIP de Belfort Nord	CDI de Belfort Nord Trésorerie de Belfort	01/07/2010

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie de Belfort et du centre des impôts de Belfort Nord, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP de Belfort Nord.

90 - Territoire de Belfort	SIP de Belfort Sud (dont recouvrement des rôles d'impôts mentionnés à l'article 3)	CDI de Belfort Sud Trésorerie de Belfort	01/07/2010
----------------------------	---	---	------------

Le recouvrement des rôles d'impôts des contribuables ayant leur domicile ou leur résidence cumulativement dans les ressorts territoriaux de la trésorerie de Belfort et du centre des impôts de Belfort Sud, et dont la mise en recouvrement est postérieure au 1^{er} juillet 2010, est confié au comptable du SIP de Belfort Sud.

91 - Essonne	SIP d'Arpajon	CDI d'Arpajon Trésorerie d'Arpajon	01/07/2010
91 - Essonne	SIP de Massy Sud	CDI de Massy Sud Trésorerie de Longjumeau	01/07/2010

A N N E X E 2

LISTE DES SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES (SIP-SIE)

DÉPARTEMENT	SIP-SIE CRÉÉ	STRUCTURES DONT L'ACTIVITÉ FISCALE est fusionnée	DATE DE CRÉATION
12 - Aveyron	SIP-SIE d'Espalion	CDI d'Espalion Trésorerie d'Espalion-Bozouls	01/07/2010
48 - Lozère	SIP-SIE de Marvejols	CDI de Marvejols Trésorerie de Marvejols	01/07/2010
57 - Moselle	SIP-SIE de Forbach	CDI de Forbach Trésorerie de Forbach, porte de France	01/07/2010
74 - Haute-Savoie	SIP-SIE de Seynod	CDI de Seynod Trésorerie de Seynod	01/07/2010
85 - Vendée	SIP-SIE des Herbiers	CDI des Herbiers Trésorerie des Herbiers-Mouchamps	01/07/2010